

Règlement du 2ème concours photos communal

MON QUARTIER, MON ENVIRONNEMENT

Du 1^{er} janvier au 31 mai 2023

Présentation du concours

La commune de Saint-Paul-en Jarez organise son 2ème concours photos sur le thème
« Mon quartier, mon environnement »
du 1^{er} janvier au 31 mai 2023.

Conditions de participation

Le concours est ouvert aux habitants de SAINT-PAUL-EN-JAREZ.

La contrainte géographique : seul le territoire de la commune de Saint-Paul-en-Jarez devra être concerné.

2 catégories de participants :

- « Junior » de 6 ans à 16 ans
- « Adulte » à partir de 17 ans

Le concours est interdit aux photographes professionnels, aux membres du jury, à toutes personnes impliquées directement dans l'organisation ainsi qu'aux élus du conseil municipal.

Le participant doit adresser une seule photographie et doit en être obligatoirement l'auteur.

Il doit garantir que le cliché présenté au concours est libre de tout droit.

Il accepte que sa photographie puisse être diffusée et exploitée librement sur tous les supports de la commune.

Les lauréats s'engagent à autoriser la commune à citer leurs noms dans tous ses supports d'information et de sensibilisation.

La participation s'effectue uniquement par envoi dématérialisé.

Le fichier photographique devra être obligatoirement accompagné du bulletin de participation et de l'autorisation parentale pour tout participant mineur.

En cas de non-respect de la limite de participation du 31 mai 2023, le participant sera éliminé d'office du concours.

La commune se réserve le droit, à tout moment, d'interrompre, de supprimer, de différer ou de reporter le concours et/ou d'en modifier les modalités après information des participants si les circonstances l'exigent.

Conditions techniques

L'envoi numérique s'effectuera à l'adresse suivante :

jneel@saint-paul-en-jarez.fr ou via wetransfer à cette même adresse

avec en objet « Concours photo mon quartier, mon environnement » selon les critères suivants :

- Le cliché, couleur, noir et blanc ou sépia, doit être **au format numérique jpeg** d'un poids jusqu'à **5 Mo maximum** sans retouche, sans montage, surimpression ou signature.
- La photo ne devra pas faire apparaître de personne physique.
- **Le photographe devra indiquer le lieu de sa prise de vue et personnaliser sa photo avec un titre évocateur.**

Date limite de participation

La date limite des envois est fixée au 31 mai 2023.

Récompenses et jury

2 prix seront décernés :

- **1 prix « junior »**
- **1 prix « adulte ».**

Le jury composé d'amateurs et professionnels sélectionnera les 2 photos qui auront fait l'unanimité selon les critères suivants :

- Le respect du thème,
- L'originalité/l'insolite,
- L'esthétique et la qualité de l'image.

Le jury se réserve le droit d'exclure sans justification à donner et de manière définitive toute photo non conforme. Le participant ne pourra aller à l'encontre de la décision du jury en cas de suppression des photographies jugées irrecevables.

Remise des prix

Une cérémonie de remise des prix sera organisée afin de récompenser les participants au concours.

Les gagnants de chaque catégorie « juniors et adultes » se verront chacun remettre un bon d'achat de 50 € utilisable dans un commerce local.

Les résultats du concours seront publiés sur différents supports de communication.

Loi informatique et libertés

Conformément aux lois et directives européennes en vigueur et au règlement européen entré en application le 25 mai 2018, relatifs à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, les participants disposent d'un droit d'opposition, d'accès et de rectification des données les concernant.